



CONSEIL DE DIRECTION
84^{ème} session
Rome, 18-20 avril 2005

UNIDROIT 2005
C.D. (84) 6
Original: anglais
Janvier 2005

Point n° 6 de l'ordre du jour: Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale

(note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Publication des Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile internationale</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Etude LXXVI – Doc. 13</i>

1. Après l'achèvement du projet de Principes de procédure civile transnationale par le Comité d'étude conjoint ALI/UNIDROIT en mai 2003 et son examen par le Comité pilote et de révision mis en place par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 82^{ème} session, le projet final a été soumis au Conseil de Direction lors de sa 83^{ème} session en avril 2004. Le Conseil de Direction a approuvé le projet à l'unanimité sous réserve de changements mineurs résultant des commentaires de certains de ses membres.
2. Le projet final de Principes de procédure civile transnationale a également été soumis à l'examen lors de la Réunion annuelle de l'*American Law Institute* tenue à Washington, D.C. en mai 2004 où il a été approuvé à l'unanimité sous réserve de changements mineurs résultant de la discussion ayant eu lieu à cette occasion.
3. En novembre 2004, les co-Rapporteurs G. Hazard Jr. et R. Stürner assistés par A. Gidi (Secrétaire du Comité d'étude conjoint ALI/UNIDROIT) ont réalisé la version finale du projet de Principes de procédure civile transnationale. La version française a été préparée par Mme F. Ferrand (membre du Comité d'étude conjoint ALI/UNIDROIT). Les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale, avec les commentaires officiels les accompagnant, figurent dans le document UNIDROIT 2005 – Etude LXXVI – Doc. 13.
4. Les Règles de procédure civile transnationale, qui forment seulement une étude réalisée par les Rapporteurs et qui n'ont pas été, en tant que telles, soumises aux organes compétents d'UNIDROIT et de l'*American Law Institute* pour approbation, figurent en Annexe des Principes.

5. La version intégrale des Principes et des Règles de procédure civile transnationale (dispositions et commentaires) est publiée dans un seul volume par *Cambridge University Press* et sera distribuée sur une base commerciale par l'éditeur. UNIDROIT et l'ALI se réservent tous deux les droits d'auteurs.

6. L'ALI et UNIDROIT examinent les meilleurs moyens pour promouvoir les Principes. En ce qui concerne UNIDROIT, la publication d'un numéro spécial de la *Uniform Law Review / Revue de droit uniforme* consacré aux Principes de procédure civile transnationale constitue une initiative importante. Le numéro se compose de contributions d'un certain nombre d'experts d'Afrique, des Amériques, d'Australie et d'Europe, ainsi que du texte des dispositions et des commentaires des Principes.

[[Documents 84^{ème} session Conseil de Direction \(2005\): Page principale](#)]